

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 13 OCTOBRE 2023
À 18 h 30

Affiché, le 6 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↻ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↻ Renouvellement du bail emphytéotique du local commercial à Luzillé
- ↻ Approbation du tableau des charges transférées présenté par la Communauté de Communes
- ↻ Mandatement au CDG 37 pour une consultation de l'assurance statutaire
- ↻ Création de postes : service périscolaire (accroissement d'activité) et service technique (départ à la retraite)
- ↻ Attribution d'une carte cadeau Noël au personnel communal
- ↻ Subvention exceptionnelle au Club Amical Luzillois
- ↻ Rénovation de logements communaux : approbation devis
- ↻ Mise en place d'un groupe de travail pour le projet d'agrandissement du groupe scolaire
- ↻ Examen d'une contestation du montant du loyer, 13 rue de Chenonceaux
- ↻ Rapport des commissions
- ↻ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquenet-Jouzeau

